



**Profil bénéficiaire – Etat – Opérateurs de l'Etat - Collectivités territoriales – communes, départements, régions**

---

# Rénovation énergétique des bâtiments publics

**Département ou région concerné(e) :**

**Résumé:** Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre à destination de l'État, notamment pour le secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais aussi des collectivités territoriales.

## De quoi s'agit-il ?

Une enveloppe de **4 Md€** est répartie entre les collectivités territoriales et l'État. Elle doit permettre de financer des **projets de rénovation énergétique de bâtiments publics** : le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc.

L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

## Qui peut en bénéficier ?

Ce plan est à destination de l'ensemble des personnes publiques : l'**État**, les **opérateurs de l'État** et les **collectivités territoriales**.

## Comment en bénéficier ?

Les crédits associés à cette mesure seront alloués via des dotations spécifiques aux collectivités territoriales et des appels à projets selon 2 critères :

- la **capacité à mettre en œuvre rapidement le projet**,
- la **performance environnementale du projet**.

Une partie de l'enveloppe est déléguée aux préfets de région qui décident de l'utilisation.

## Calendrier de mise en œuvre

L'objectif est que l'ensemble des projets financés dans le cadre de ce plan puissent être lancés avant la **fin du premier trimestre 2022**.

Pour les projets de l'État et de ses opérateurs, la procédure de sélection des projets qui bénéficieront de ce plan s'est déroulée **entre octobre et décembre 2020**.

Depuis le 7 septembre 2020, 2 appels à projets ont été publiés pour sélectionner les projets concernant respectivement les bâtiments d'enseignement supérieur et de la recherche et l'ensemble des autres bâtiments de l'État.

## Liens utiles

[Appels à projets portant sur les bâtiments de l'État et de ses opérateurs](#)

Projets de rénovation énergétique de l'immobilier de l'État : [accédez à la cartographie](#)

[Instruction du 18 novembre 2020 relative au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales](#)

[Instruction du 11 décembre 2020 relative à la dotation régionale d'investissement](#)

[Consultez la carte sur les dotations d'investissement attribuées aux collectivités locales au titre du plan de relance au 30 septembre 2021](#)

## Contacts

Pour la DRI : [dgcl-sdcat@dgcl.gouv.fr](mailto:dgcl-sdcat@dgcl.gouv.fr)